

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 23 juillet 2007

CP 07/07-44

AIDE DU DEPARTEMENT POUR LA CREATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX COMMUNES DE CAUMONT, COUTURES, SAINT NAZAIRE DE VALENTANE ET TREJOULS

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen quatre demandes d'aménagements de logements locatifs émanant des communes de Caumont, Coutures, Saint Nazaire de Valentane et Tréjouis.

Dans ce cadre, le Département attribue une subvention calculée dans les mêmes conditions qu'un dossier PALULOS à savoir :

* la dépense subventionnable plafonnée à 22 900 € HT par unité logement (honoraires inclus),

* le taux de subvention est fixé à 15 % et la subvention maximum est de 3 435 € par unité logement.

Je vous propose d'examiner les dossiers présentés ci-après :

** Demande de subvention présentée dans le cadre de la politique traditionnelle*

Commune	Nature Opération	Coût HT	Dépense éligible	Proposition subvention
St Nazaire de Valentane	Création d'un logement locatif dans l'ancien presbytère	31 964 €	22 900 €	22 900 x 15 % 3 435 €

Commune	Nature Opération	Coût HT	Dépense éligible	Proposition subvention
Tréjouis	Aménagement d'un logement locatif dans l'ancienne mairie	74 409 €	22 900 €	22 900 x 15 % 3 435 €

* Demandes de subvention présentées dans le cadre d'un contrat de pays

Commune	Nature Opération	Coût HT	Dépense éligible	Proposition subvention
Caumont	Aménagement de deux logements locatifs dans un bâtiment communal	186 491 €	45 800 €	45 800 x 15 % 6 870 €
<u>Observation</u> : opération inscrite en année 2 du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne				
Coutures	Aménagement de trois logements (deux dans l'ancienne école et un dans un bâtiment communal)	211 878 €	68 700 €	68 700 x 15 % 10 305 €
<u>Observation</u> : opération inscrite en année 2 du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne				

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître votre décision, étant entendu que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 2041435, sous-fonction 72.

* Autorisation de programme	42 000 €
* Engagement à ce jour	0 €
* Engagement à la présente commission	24 045 €
* Disponible	17 955 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 23 juillet 2007

CP 07/07-44

**AIDE DU DEPARTEMENT POUR LA CREATION
DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX
COMMUNES DE CAUMONT, COUTURES,
SAINT NAZAIRE DE VALENTANE ET TREJOULS**

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 24 045 €:

** Demande de subvention présentée dans le cadre de la politique traditionnelle*

Commune	Nature Opération	Coût HT	Dépense éligible	Subvention départementale
St Nazaire de Valentane	Création d'un logement locatif dans l'ancien presbytère	31 964 €	22 900 €	22 900 x 15 % 3 435 €
Tréjouls	Aménagement d'un logement locatif dans l'ancienne mairie	74 409 €	22 900 €	22 900 x 15 % 3 435 €

* Demandes de subvention présentées dans le cadre d'un contrat de pays

Commune	Nature Opération	Coût HT	Dépense éligible	Subvention départementale
Caumont	Aménagement de deux logements locatifs dans un bâtiment communal	186 491 €	45 800 €	45 800 x 15 % 6 870 €
<u>Observation</u> : opération inscrite en année 2 du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne				
Coutures	Aménagement de trois logements (deux dans l'ancienne école et un dans un bâtiment communal)	211 878 €	68 700 €	68 700 x 15 % 10 305 €
<u>Observation</u> : opération inscrite en année 2 du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne				

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041435, sous-fonction 72 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,